



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT



Compte rendu réunion du 5 octobre 2017

Début de la réunion 19 h 20

Présents : Thierry Mouillaud, Virginie Bergougnot, Christine Pesteil, Eliane Robinet, Anne Menina, Christelle Janicot, Didier Meslet, Sébastien Calmettes, Sylvain Leproust, Patrick Ponsart, Alain Nadaud

Absents excusés : Annie Perez, Stéphane Albrecht, René Faux, Dominique Fromenteze, Jean-Marie Praneuf

Validation programme sportif Interdépartemental 82/46

Le bureau demande faire enlever du calendrier les compétitions n'ayant aucun trait avec l'interdépartementale.

Coupe du Printemps le 17 juin, rajouter le lieu : CAHORS

Didier est en charge de revoir le programme sportif, car cette compétition sera ouverte aux toutes catégories, suite à la disparition du Championnat départemental d'été.

Modification sur les contacts :

Espadon Souillac, rajouter Anne Menina et son mail

annemenina@hotmail.fr

JS Gramat, enlever le correspondant existant et rajouter Dominique

Fromenteze et son mail frodomi34@gmail.com

Formations pour les clubs en 2018

Avec l'intervention du CROS du Languedoc Roussillon

Février : montage d'un dossier subvention

Avril : responsabilité, assurance des dirigeants

Juin : source de financement de son association

Octobre : promouvoir et développer son association

Les dates et les lieux seront communiqués ultérieurement.

Aide à la pratique du sport

Sous l'égide du CDOS et de la DDCSPP permet aux familles les moins aisées de recevoir un chèque suivant son quotient familial.

Thierry fait remarquer que pour la saison écoulée un delta important de chèque n'a pas été retourné pour un encaissement, environ 2000€.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT



Réseau Sport Santé Lot

Offrir la possibilité à toute personne de se donner à une pratique sportive sans compétition.

A ce jour seul le club de Saint Céré est inscrit sur le site de ce Réseau.

Lien pour le site : <https://www.sportsantelot.fr>

Action pour les jeunes

Extrait du site : <https://lot.fr>

Pour développer la pratique du sport chez les jeunes Lotois, le Département lance, chaque année, un appel à projets auprès des comités sportifs du Lot pour développer des actions spécifiques. Le Département consacre 40 000 € par an à ces projets.

Quels types d'actions sont soutenus ?

*Les comités sportifs peuvent proposer des actions **pendant le temps scolaire** afin de :*

- *Faire découvrir des activités sportives attrayantes, éducatives, au plus grand nombre et susceptibles de déboucher sur une pratique régulière au sein d'associations ;*
- *Favoriser et développer des liens entre le mouvement sportif et le milieu scolaire dans le but de promouvoir les activités physiques et sportives.*

***Hors temps scolaire**, les comités sportifs peuvent proposer un dispositif de formation avec des actions visant au développement, à l'apprentissage et au perfectionnement des jeunes licenciés :*

- *Mise en place d'écoles départementales des sports ;*
- *Mise en place de stages départementaux.*

Les actions proposées ne peuvent être des compétitions.

- ❖ *La date limite de dépôt des candidatures pour la saison 2017/2018, étant dépassée, nous devons nous projeter pour la saison 2018/2019.*

Open d'automne

À Puy L'Évêque le dimanche 22 octobre, ouverture des portes à 13h30, une seule réunion.

Questions diverses

Assemblée générale

Vendredi 12 janvier 2018 à Puy L'Évêque, voir avec le club. En cas de désistement il sera demandé au club de Souillac de l'organiser. Réunion du Cd pour la préparation le mercredi 29 novembre.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT

Aide à la formation

Remise des factures par les clubs lors de la réunion du 29/11

Remboursement en totalité des frais ou au prorata suivant la subvention touchée par le CD.

Facturation des droits d'engagements

Suite à petit différent, Alain rappelle un point sur les droits d'engagements dû par les clubs.

Le club doit payer le montant de ce qui apparaît sur Extranat.fr.

Les engagements supplémentaires demandés (généralement nageurs n'ayant pas le Pass'compétition et les oublis)

En aucun cas les forfaits de dernière minute, pour quelques raisons que ce soit ne peuvent être à la charge du CD, sauf cas de force majeur

Fin de réunion 21 h 00

Le président,
T. Mouillaud

Le secrétaire,
A. Nadaud